



COUR D'APPEL DE TOULOUSE
CONSEIL REGIONAL DE L'ACTION SOCIALE
Compte-rendu de la réunion du 4 décembre 2015

Ceci n'est pas un procès verbal établi par l'Administration mais celui de l'UNSa Services Judiciaires. Etait présente lors de ce Conseil Régional de l'Action Sociale, Olivier DABOVAL représentant suppléant de notre organisation syndicale pour le ressort de la Cour d'Appel de TOULOUSE.

Étaient présents :

Représentants de l'administration :

- Madame Isabelle AMARI, Chef du Département des Ressources Humaines et de l'Action Sociale (DRHAS).
- Madame Sandrine CALESTROUPAT, représentante titulaire des services judiciaires.
- Madame Bérengère DESURMONT, représentante de la protection judiciaire de la jeunesse (DRHa, DIRPJJ Sud).
- Madame Florence FURHMANN, représentante titulaire de l'administration pénitentiaire.

Experts :

- Madame Roselyne GONLE-LHUIILLIER, magistrate et Présidente de l'association ***Les Artistes du Palais***.
- Madame Paulette OFFIERE, avocate honoraire et trésorière de l'association ***Les Artistes du Palais***.
- Madame Odile ESTORY, Présidente de l'**ARSC**.
- Madame BARRADAS, Présidente de l'association ***Justice 31***.
- Monsieur MAUBAC, représentant les associations ***Les anges gardiens*** et ***l'association du CD de MURET***.
- Monsieur François CAROL, représentant et trésorier des ***Panthères Roses pour les ERIS 31***.
- Monsieur Christophe RIVIERE, adhérent des ***Panthères Roses***.

Monsieur Christophe PINTO, Président du CRAS, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence.

■ **Présentation par les associations de leur bilan 2015 et des prévisions pour l'année 2016 :**

Les différentes associations du ressort prennent place autour de la table et se présentent à tour de rôle.

- L'association des *Artistes du Palais* (adhésion de 20€) , représentée par Mme GONLE-LHUIILLIER et Mme OFFIERE : l'activité de l'association est stable cette année et le nombre d'adhérents se maintient (74 personnes pour 2015). Composée de magistrats, de fonctionnaires, mais aussi d'avocats ou d'huissiers, cette association présente de nombreux ateliers : le yoga (26 participants, 2 cours), la chorale (vénérable emblème de l'association avec ses 31 participants répartis en sous-ateliers) l'atelier photographie (20 participants), l'atelier couture (10 participants) ou encore l'atelier sophrologie (mis en place en 2015) cette ateliers, pour des raisons d'organisation, ne peut compter que 10 participants. Comme pour le yoga, il est prévu de créer un second cours afin de satisfaire la demande).

Pour 2016, l'association des artistes du Palais souhaiterait mettre en place une activité de conférences en histoire de l'art dans les locaux du Palais de justice (et ce, pendant la pause méridienne).

Mme GONLE LHUIILLIER souligne que l'association a besoin des subventions du CRAS pour maintenir cette dynamique ; sans aide, le budget pour 2016 risque de ne pas être suffisant. Une demande de subvention a été notamment adressée à l'Ordre des avocats mais a reçu une réponse négative de la part de Madame la Bâtonnière.

- L'association régionale socio-culturelle **ARSC** (adhésion gratuite ; carte CIE vendue au prix de 6€), représentée par Mme ESTORY : avec plus de 500 membres cette année, l'association espère continuer sur cette voie en 2016.

Mme ESTORY met en avant la carte CIE (regroupement de plusieurs comités d'entreprises) qui permet d'obtenir des avantages sur de nombreuses activités.

Mme ESTORY indique également que l'association apporte une aide pour le BAFA, au financement de billets de spectacles, de forfaits de ski, aux clubs sportifs pour les moins de seize ans, à l'Arbre de Noël (places de cinéma et de cirque) ainsi qu'à l'achat de tickets de cinéma via le CIE (de l'ordre de 8 places de cinéma par trimestre par adhérent ; le prix variant selon les cinémas).

L'ARSC étant présente grâce à ses correspondants sur la plupart des sites, elle prévoit de rester dans sa ligne pour 2016.

- L'association **Justice 31**, représentée par sa présidente Mme BARRADAS, intervient dans le domaine sportif avec le tennis. Elle est composé d'une dizaine d'adhérents répartis en équipe féminine et masculine participant à des compétitions toute l'année.

- L'association ***les Anges gardiens*** (cotisation : 20€) , représentée par M. MAUBAC, est une association sportive (rugby). Elle a participé à plusieurs tournois dans l'année (notamment celui d'Agen pour la Ligue contre le cancer) et compte 20 à 25 adhérents.

- L'***association du CD de Muret***, aussi représentée par M. MAUBAC, qui compte une centaine d'adhérents, organise de nombreuses activités : Arbre de Noël, galette des rois, sortie bowling, concours de cartes, football, cinéma...

- L'association les ***Panthères Roses*** (adhésion : 15€) est une association à but sportif pour assurer la cohésion entre collègues des *ERIS 31* (Équipe Régionale d'Intervention et de Sécurité, basée à Muret) : sorties sportives (courses...), biathlon, rugby, vélo (depuis 2015), Arbre de Noël...

Le nombre d'adhérents est passé de 46 l'an dernier à 37 cette année en raison de mutations mais l'association comte sur une augmentation du nombre de ses adhérents pour l'année prochaine.

Projet pour 2016 : la mise en place d'un marathon en relais sur Toulouse.

L'association espère profiter du site internet du CRAS afin notamment de permettre la vente par correspondance d'objets de l'association (t-shirts, mugs, casquettes) aux adhérents et aux personnes extérieures.

■ Point sur le site internet du CRAS :

Le 18 septembre 2015, le projet de site internet du CRAS a été proposé aux associations du ressort.

Ce site propose de mutualiser les offres qui pourraient intéresser les agents mais aussi de rationaliser certaines activités identiques mais qui, séparées, n'intéressent que peu de personnes. De plus, la mise en avant de cet outil, très peu utilisé par les autres CRAS de France, permettrait de montrer un aspect dynamique et une volonté de favoriser le budget des association du ressort.

M. Christophe PINTO explique que depuis 3 ans, le budget alloué aux associations n'a cessé d'augmenter grâce à la dynamique et à la volonté d'évolution du CRAS de Toulouse.

M. Philippe CAMPAGNE, qui a conçu et développé ce projet depuis plus d'un an explique qu'à terme, le site devrait fournir à chaque association une page personnelle mettant en avant les activités de chacune, les contacts... et proposer même de former une ou plusieurs personnes afin de permettre aux association de faire évoluer elles-mêmes leur site.

Actuellement, pour le bon fonctionnement du site, il ne manque que les informations relatives aux associations. Toutefois, certaines associations se sont montrées réticentes vis-à-vis de du site internet du CRAS, mettant en avant des questions de sécurité sur les lieux d'activités ou bien de ce que pourraient penser les personnes extérieures en découvrant que des agents puissent profiter de ces activités durant leurs temps de pause.

Mme GONLE-LHUIILLIER, présidente des ***Artistes du Palais***, considère qu'un site internet est un outil très utile, original, dynamisant et permettant d'obtenir une plus de publicité pour les associations du ressort.

M. Philippe CAMPAGNE demande aux associations présentes de lui transmettre les documents qu'elles désirent publier sur le site. Il s'occupera de l'aspect technique et de la mise en page.

Afin de pouvoir préparer le budget 2016 pour le CNAS de février, M. Christophe PINTO souhaite que toutes les associations soient référencées et le site enfin opérationnel avant la fin de l'année 2015, si possible. En effet, il désire présenter encore une fois le dynamisme du CRAS de Toulouse en présentant un projet innovant afin d'obtenir le budget nécessaire, et ce, dans l'optique de le répartir entre les associations qui auront fait preuve d'implication.

■ Questions diverses :

Monsieur Olivier DABOVAL, représentant de l'UNSA Services judiciaires, tient à faire remonter les mécontentements suscités par la mise en place du nouveau marché public sur la gestion du restaurant administratif du Palais de justice de Toulouse. L'obligation de prendre un repas avec deux périphériques, le prix du plateau qui augmente pour certains fonctionnaires ou partenaires du Ministère de la Justice (agents du CDAD, policiers Réservistes, policiers, gendarmes, stagiaires...), le manque de choix mais aussi la qualité moindre des prestations de la société *EUREST* sont évoqués.

Concernant le prix du repas, Mme Isabelle AMARI rappelle que les subventions ministérielles sont, d'après les textes, versées pour un repas complet et ne devraient donc pas être versées si le repas ne comprend pas les deux périphériques. Or, même sous l'ancien prestataire, la subvention était tout de même versée.

De plus, pour pouvoir bénéficier des subvention, il faut fournir une feuille de paye du Ministère de la justice avec son indice. Policiers et gendarmes devraient donc se retourner vers leur employeurs pour négocier une subvention directement avec le prestataire.

Concernant les policiers réservistes par exemple, payés à la vacation et qui n'ont pas de points d'indice, leur cas sera étudié, tout comme les agents du CDAD qui eux ne dépendent pas de notre ministère.

Concernant la qualité des prestations de la société *EUREST*, M. Christophe PINTO demande à ce que la commission restauration qui avait été formée lors du précédent CRAS se réunisse au plus vite et lui remette un rapport.

De plus, M. PINTO souhaiterait que la Commission qualité qui préside la gestion du restaurant administratif du Palais de justice évoque la possibilité de se réunir afin de veiller à ce que le cahier des charges soit bien suivi par le nouveau prestataire et l'obliger à faire des efforts sur la qualité (cuisson, choix des accompagnements etc.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.

**Le représentant UNSa Services Judiciaires
Olivier DABOVAL**